



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 41 et 103 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Promotion et protection des droits de l'enfant

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande de l'Assemblée générale qui, dans ses résolutions 58/157 et 58/282, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport actualisé sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements énoncés dans le document final de sa vingt-septième session extraordinaire intitulé « Un monde digne des enfants », dans lequel il indiquerait les problèmes et les contraintes rencontrés et formulerait des recommandations sur les mesures à prendre pour obtenir de nouvelles avancées, de lui présenter ce rapport à sa cinquante-neuvième session et de continuer à lui faire rapport régulièrement.

* A/59/150.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	3
II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants	7-40	4
A. Tendances globales en matière de suivi	7-12	4
B. Progrès et tendances à l'échelle régionale	13-17	5
C. Rôle des mécanismes régionaux	18-24	6
D. Point forts et faiblesses du processus de suivi	25-31	7
E. Renforcement des mécanismes de contrôle	32-40	9
III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines	41-90	11
A. Promotion d'une existence plus saine	41-57	11
B. Promotion d'un enseignement de qualité	58-63	14
C. Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ..	64-73	15
D. Lutte contre le VIH/sida	74-90	17
IV. Comment aller de l'avant	91-102	20

I. Introduction

1. Le présent document est le deuxième rapport actualisé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue du 8 au 10 mai 2002. Le premier rapport de situation (A/58/333) a été présenté à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session.

2. À la session extraordinaire historique de l'Assemblée, les délégations de 190 pays ont adopté une Déclaration et un Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), par lesquels leurs gouvernements se sont engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs, assortis de délais, en faveur des enfants et des jeunes, centrés sur : a) la promotion d'une existence plus saine; b) l'offre d'une éducation de qualité; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et d) la lutte contre le VIH/sida.

3. Les délégations ont également exprimé l'engagement de leurs gouvernements respectifs en faveur d'un cadre d'action comprenant les éléments suivants :

a) Élaboration de plans d'action en faveur des enfants, comprenant des cibles et des objectifs précis à atteindre d'ici à la fin de 2003, avec une large participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et les enfants, ou renforcement des plans existants;

b) Renforcement de la planification, de la coordination, de la mise en oeuvre et du financement des activités en faveur des enfants à l'échelle nationale et intégration des objectifs internationaux du Plan d'action « Un monde digne des enfants » dans les politiques et plans nationaux;

c) Création d'organes nationaux chargés de la promotion et de la protection des droits des enfants, ou renforcement de ceux existants;

d) Suivi régulier de la situation des enfants au niveau national et examens périodiques des progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs.

4. Comme indiqué dans le premier rapport de situation, les quatre objectifs principaux du Plan d'action « Un monde digne des enfants » renforcent la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, dont sept qui concernent directement les droits des enfants. Il a été clairement établi que l'instauration d'un monde digne des enfants représenterait une contribution majeure à la réalisation des objectifs énoncés au Sommet du Millénaire. Le présent rapport anticipe également nombre des questions qui seront examinées dans le rapport d'ensemble sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire, qui sera présenté en 2005.

5. La concrétisation des engagements énoncés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants s'inscrit dans le cadre du suivi coordonné des autres grandes conférences internationales et réunions au sommet, dont le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, tenus en 2002. Les objectifs énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » sont également fermement ancrés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2, annexe) adoptée par l'Assemblée à sa vingt-sixième session extraordinaire sur la question.

6. Le programme décrit dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » est étroitement lié à l'action menée au niveau international pour garantir un développement réellement durable et pour mobiliser des ressources supplémentaires à cette fin, les investissements réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants pouvant largement contribuer à la réduction de la pauvreté et au progrès socioéconomique.

II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants

A. Tendances globales en matière de suivi

7. En 2003, il ne faisait aucun doute que, si de nombreux pays avaient adopté des mesures concrètes pour traduire les engagements pris à la session extraordinaire de 2002 en plans d'action nationaux ou pour les intégrer dans les plans et politiques existants, dans l'ensemble, les progrès avaient été inégaux (voir A/58/333). Un an plus tard, le bilan global est nettement plus encourageant.

8. D'après les informations reçues par l'UNICEF à la fin de mai 2004, depuis la session extraordinaire, 25 pays avaient achevé des plans d'action nationaux en faveur des enfants, 55 s'y employaient et 32 envisageaient de le faire. Au début de la décennie, 14 pays avaient déjà élaboré des plans nationaux en faveur des enfants, dont plusieurs étaient en cours de révision.

9. Dans l'esprit de la session extraordinaire, de nombreux pays ont décidé de faire une place aux objectifs et aux engagements énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans d'autres mesures et instruments de planification nationaux, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans nationaux de développement et les plans sectoriels, y compris les politiques sectorielles : 105 pays utilisent un ou plusieurs de ces instruments pour leurs activités de suivi. Parmi eux, 53 pays utilisent les stratégies de réduction de la pauvreté comme méthode principale de concrétisation des objectifs nationaux en faveur des enfants; 15 s'appuient sur leurs plans nationaux de développement; 4 sur leurs documents nationaux de politique générale; et 33 essentiellement sur leurs plans sectoriels et plurisectoriels. Une quarantaine utilisent également un plan national en faveur des enfants pour promouvoir les activités de suivi. Quatre autres n'ont pas élaboré de plan national, mais ont néanmoins augmenté les crédits budgétaires alloués aux domaines prioritaires pour les enfants.

10. Dans l'ensemble, au moins 170 pays ont pris ou envisagent de prendre des mesures pour atteindre les objectifs énoncés à la session extraordinaire consacrée aux enfants¹. Les instruments nationaux de planification tiennent donc de plus en plus compte des questions prioritaires pour les enfants. De nombreux pays ont également lancé des initiatives plus spécifiques dans les domaines prioritaires énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » ou révisent actuellement leur législation nationale en vue de mieux respecter la Convention relative aux droits de l'enfant.

11. De nombreux gouvernements s'appuient sur des processus essentiellement consultatifs pour élaborer leurs plans d'action en faveur des enfants et d'autres initiatives. Dans la plupart des cas, les ministères, les organisations non

gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les représentants parlementaires et les autorités locales ont participé aux activités d'élaboration. Les enfants présents à la session extraordinaire en qualité de représentants officiels ont souvent apporté leur contribution. Ces consultations ont probablement favorisé une plus large implication dans les activités de suivi, aussi bien dans le secteur public que dans l'ensemble de la société, ce qui devrait également permettre d'inscrire dans la durée les efforts déployés pour concrétiser les engagements pris à la session extraordinaire.

12. Dans certains cas, néanmoins, des facteurs externes ont ralenti les activités de suivi. L'instabilité politique a parfois détourné l'attention de ces questions, les conflits armés et les autres crises faisant également obstacle au progrès. Toutefois, certains gouvernements en butte à ces problèmes ont compris que le Plan d'action « Un monde digne des enfants » et les objectifs du Millénaire pouvaient avoir un effet de rassemblement et aider à répondre aux attentes du public dans le cadre d'un renouveau social.

B. Progrès et tendances à l'échelle régionale

13. Les régions ont donné suite à la session extraordinaire consacrée aux enfants à des rythmes différents et en privilégiant des méthodes distinctes. L'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États baltes ont marqué des progrès remarquables lors de la phase de planification initiale. Presque tous les pays de la région ont achevé leurs plans ou sont en bonne voie d'y parvenir. La plupart d'entre eux ont choisi d'élaborer des plans nationaux spécialement consacrés aux enfants.

14. Les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie n'ont ménagé aucun effort depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants. L'Amérique latine et les Caraïbes ont accordé une attention particulière à l'élaboration de plans nationaux en faveur des enfants ou à la révision de ceux qui existaient déjà. Les pays d'Asie du Sud et d'Asie de l'Est et du Pacifique ont utilisé des instruments plus variés, notamment des plans nationaux de développement, des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans sectoriels.

15. Une vingtaine des 35 pays industrialisés ayant participé à la session extraordinaire ont mis en place un plan d'action national en faveur des enfants ou sont sur le point de le faire; 2 ont élaboré des documents nationaux de politique générale en début de décennie; tandis que 5 utilisent des plans sectoriels. Ces pays ont mené une action beaucoup plus dynamique qu'à la suite du Sommet mondial pour les enfants de 1990. Beaucoup ont organisé des consultations et pris des initiatives médiatiques avec la participation du grand public, souvent avec l'appui des organisations de la société civile et en collaboration avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Certains pays industrialisés s'emploient également à tenir compte des engagements pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants dans leur aide publique au développement.

16. En Afrique subsaharienne, quasiment les deux tiers des pays ont décidé d'intégrer les objectifs énoncés à la session extraordinaire consacrée aux enfants dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. De plus, 18 pays ont élaboré un plan d'action national ou un document de politique générale en faveur des enfants. Plusieurs pays de la région complètent leurs plans de réduction de la pauvreté par

des mesures spéciales visant des questions telles que les soins aux orphelins et leur protection, la prévention de la traite d'enfants et la réforme de la justice pour mineurs.

17. À ce jour, très peu de progrès ont été accomplis au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Néanmoins, un certain nombre de pays de ces régions envisagent d'élaborer un plan d'action national en faveur des enfants, et des mesures importantes ont été prises au niveau régional.

C. Rôle des mécanismes régionaux

18. Dans toutes les régions, les pays ont eu recours à des mécanismes intergouvernementaux pour donner suite aux textes issus de la session extraordinaire.

19. La deuxième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale a eu lieu à Sarajevo, en mai 2004, à la suite de la première, tenue à Berlin en 2001 dans la perspective de la session extraordinaire. Elle portait essentiellement sur l'élaboration d'un cadre de suivi pour le Plan d'action « Un monde digne des enfants » et sur la recherche d'un appui politique. Elle a également examiné des questions essentielles, telles que les déplacements transfrontières d'enfants, l'exclusion scolaire, la violence à l'égard des enfants et les stratégies visant à rendre les villes accueillantes pour les enfants.

20. À la réunion de son comité interministériel, à Maurice en avril 2003, la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine a accordé un rang de priorité élevé aux jeunes et aux enfants. Un document de sensibilisation et d'orientation intitulé « Le NEPAD et les jeunes » a été publié conjointement par l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique et l'UNICEF. L'Union africaine et l'UNICEF collaborent également à la création d'une base de données sur les indicateurs relatifs aux enfants en Afrique, et un premier rapport de suivi sur la situation des enfants africains a été élaboré. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont inauguré un mécanisme participatif d'évaluation intra-africaine afin de contrôler les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs intéressant les enfants.

21. Le Sommet ibéro-américain de 2003 a été précédé d'un sommet ministériel sur les enfants et les adolescents, qui a accordé une attention particulière aux enfants autochtones, ainsi qu'aux investissements nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan d'action ibéro-américain et aux mécanismes d'évaluation de l'application des plans d'action nationaux en faveur des enfants. Le Sommet ibéro-américain de 2004 sera centré sur la protection des enfants contre la violence. La sous-région des Caraïbes a mis au point un cadre qui fait du développement du jeune enfant, de l'éducation de base de qualité, de la protection de l'enfance et de la lutte contre le VIH/sida des domaines d'action prioritaires.

22. Au lendemain de la sixième Consultation ministérielle de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants, qui s'est tenue en mai 2003, une consultation régionale supplémentaire aura lieu au Cambodge au début de 2005. Les progrès faits dans la réalisation des objectifs relatifs aux enfants seront étroitement contrôlés en vue

d'être étudiés à la réunion. La Consultation mettra également à profit la participation des pays développés de la région à la réunion de 2003, en les incluant dans les rapports de suivi. À l'appui de ce mécanisme de contrôle régional, l'UNICEF a publié un *Atlas sur les enfants d'Asie de l'Est et du Pacifique* fondé sur les objectifs énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » et dans la Déclaration du Millénaire.

23. La Ligue des États arabes a organisé, à Bahreïn, une session extraordinaire de sa Commission consultative technique pour l'enfance, qui a été suivie par la troisième Conférence arabe de haut niveau sur les droits de l'enfant, tenue à Tunis en janvier 2004. Ce processus a abouti à l'adoption d'un plan d'action régional visant à réaliser les objectifs internationaux relatifs à la petite enfance, à l'éducation de qualité, à la protection de l'enfance et à la participation des adolescents. Une recommandation en faveur de la nomination d'un commissaire régional pour les enfants a également été adoptée. Certains gouvernements de la région ont lancé un processus de suivi automatique, en actualisant leur analyse de la situation des enfants et en convoquant des réunions nationales avec la société civile et les jeunes pour examiner les plans d'action.

24. Des réseaux de parlementaires, de chefs religieux, de groupes de défense des droits des enfants, d'organisations non gouvernementales, d'organisations de promotion de la femme, d'associations professionnelles et d'autres organismes contrôlent la suite donnée à certains aspects du Plan d'action « Un monde digne des enfants » dans leurs régions respectives, aidant ainsi à maintenir les objectifs concernés au premier rang des priorités politiques, tout en contribuant à leur réalisation. Les membres du Réseau régional d'Europe centrale et orientale en faveur des enfants, qui rassemble actuellement plus de 1 600 organisations, ont, par exemple, collaboré avec les gouvernements en vue d'intégrer les objectifs définis à la session extraordinaire dans leurs plans d'action nationaux et dans les activités d'application et de contrôle. Le Réseau a adopté une initiative intitulée « Leave no Child Out » (N'oublier aucun enfant), axe principal de sa campagne de sensibilisation régionale pour 2003-2004. De même, le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour les droits des enfants encourage le suivi des plans d'action nationaux en faveur des enfants et a appuyé la création d'un réseau d'enfants et de jeunes pour promouvoir leur participation.

D. Points forts et faiblesses du processus de suivi

25. **Incorporation des objectifs en faveur des enfants.** La majorité des plans d'action nationaux, des plans nationaux de développement et des documents directifs traitent des quatre domaines d'action prioritaires du programme « Un monde digne des enfants » et fixent des objectifs pour chacun d'eux. Dans la plupart des cas, ces objectifs sont directement mesurables, sauf dans les domaines les plus difficiles de la protection des enfants, du succès de l'apprentissage et de la qualité de l'éducation. Les stratégies de lutte contre la pauvreté, qui traitent toutes l'éducation de base et la santé comme des investissements essentiels pour résorber la pauvreté, contiennent aussi des dispositions pour améliorer l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement. Dans les pays où la prévalence du VIH est élevée, des programmes sont prévus pour lutter contre le sida et, dans certains cas, pour protéger et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et prendre en charge les orphelins et les autres enfants touchés par l'épidémie. Les stratégies de

lutte contre la pauvreté fournissent donc le cadre d'importants efforts nationaux visant à atteindre nombre des objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Toutefois, ces stratégies sont rarement axées sur les questions de protection des enfants et beaucoup ne mettent que modérément l'accent sur le développement de la première enfance.

26. Participation de la société civile au processus de suivi. Tous les processus de planification ont fait appel à une très large concertation avec diverses parties intéressées. La formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté et des plans nationaux de développement a souvent fait intervenir les syndicats, les milieux parlementaires et le secteur privé, tandis que l'élaboration des plans d'action nationaux a fait davantage appel aux enfants et aux jeunes proprement dits dans le cadre de groupes spéciaux, d'enquêtes ou de parlements d'enfants. Des efforts devront être accomplis pour que ce degré de participation généralement élevé se maintienne au cours des étapes ultérieures de mise en œuvre et de suivi.

27. Fixation d'objectifs pour les enfants dépassant le niveau national. Beaucoup de plans nationaux prévoient l'élaboration d'objectifs en faveur des enfants à l'échelon des provinces, des districts et parfois des municipalités. Ce processus est déjà terminé dans un petit nombre de pays. On se rend compte de plus en plus que l'élaboration de plans à l'échelon infranational peut renforcer sensiblement l'impact du plan national en permettant d'identifier les difficultés et les possibilités propres à chaque situation locale tout en favorisant la prise en main du Plan par les pays eux-mêmes.

28. Ciblage des groupes les plus défavorisés. La majorité des plans et des politiques comprennent des stratégies axées spécifiquement sur les groupes les plus défavorisés. Les plans d'action nationaux en faveur des enfants tendent à répondre plus explicitement que les autres instruments directifs aux besoins des enfants défavorisés. Dans la plupart des cas, il reste difficile de colliger des données concernant spécifiquement les familles et les enfants défavorisés.

29. Synergie entre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et ceux de la session extraordinaire consacrée aux enfants. L'orientation de la Déclaration du Millénaire, résolument axée sur les conditions de vie des enfants, a créé une synergie favorable avec les objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». De nombreux plans nationaux se réfèrent tant à l'une qu'à l'autre. Du fait que les objectifs du Millénaire pour le développement bénéficient de l'appui généralisé d'institutions dont le mandat ne concerne pas spécifiquement les enfants, les questions touchant les enfants sont devenues l'une des grandes préoccupations de la communauté internationale, ce qui crée un climat très favorable pour le Plan d'action. Les objectifs de la session extraordinaire apportent quant à eux une plus grande spécificité et y ajoutent le domaine de la protection des enfants, dont les objectifs du Millénaire pour le développement ne traitent pas directement.

30. Crédits budgétaires pour atteindre les objectifs. Parmi les quatre catégories de politiques nationales examinées dans le présent rapport, seules les stratégies de lutte contre la pauvreté et les plans nationaux de développement incluent systématiquement des estimations budgétaires et des dépenses de programme. Peu de plans d'action nationaux en faveur des enfants contiennent des informations budgétaires suffisamment détaillées.

31. **Liens avec la Convention relative aux droits de l'enfant.** La majorité des plans d'action nationaux en faveur des enfants se réfèrent à la Convention relative aux droits de l'enfant ou aux conclusions du Comité des droits de l'enfant sur les rapports de pays respectifs. D'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, par exemple les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138) et concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (n° 182) et les deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, sont de plus en plus souvent mentionnés dans le cadre des plans d'action nationaux. Presque tous les plans d'action nationaux qui ont été élaborés depuis la session extraordinaire prévoient qu'il faudra réexaminer la législation nationale pour l'harmoniser avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Plusieurs reconnaissent l'importance de la participation des enfants et esquissent des stratégies visant à écouter plus attentivement la voix des enfants.

E. Renforcement des mécanismes de contrôle

32. Le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » souligne combien il importe de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs adoptés. De nombreux pays qui mettent en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté ou des plans nationaux de développement ont établi des mécanismes de contrôle très rigoureux, souvent coordonnés par le Ministère national des finances ou du plan. Les stratégies pour la réduction de la pauvreté contiennent normalement des dispositions prévoyant la participation des principaux partenaires aux évaluations annuelles, ainsi que l'élaboration de rapports intérimaires qui sont rendus publics.

33. Les mécanismes prévus par les plans d'action nationaux en faveur des enfants sont plus variés et souvent moins détaillés. Certains ne prévoient aucun mécanisme national de contrôle, tandis que d'autres confient le contrôle et l'établissement des rapports annuels à l'organisme qui a élaboré le plan à l'origine. Dans certains pays, il semble que la session extraordinaire ait favorisé le renforcement des dispositions relatives au contrôle. Beaucoup de plans d'action reconnaissent qu'il faut rendre des comptes au public et considèrent les organisations de la société civile comme des partenaires dans le processus de contrôle des progrès réalisés.

34. Depuis la session extraordinaire, le Comité des droits de l'enfant a fait le bilan du suivi avec les pays qui présentent des rapports et ses conclusions contiennent des observations sur les réponses données oralement par les gouvernements à ce sujet. Il semble que les pays qui présenteront leurs rapports au Comité des droits de l'enfant en 2004 et par la suite y incluront une évaluation des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements souscrits à la session extraordinaire.

35. Le contrôle de la réalisation des objectifs en faveur des enfants a eu comme autre résultat très positif une multiplication des rapports nationaux présentés ces dernières années sur les objectifs du Millénaire. En juillet 2004, 73 pays avaient publié des rapports concernant ces objectifs.

36. La nécessité de renforcer les capacités statistiques nationales, qui est soulignée dans le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants », est également mise en lumière dans de nombreux rapports nationaux. Même si certains pays possèdent des

systèmes parfaitement au point pour contrôler les indicateurs relatifs à la santé et l'éducation, rares sont ceux qui ont accès à des données désagrégées concernant tous les domaines prioritaires établis lors de la session extraordinaire. On manque surtout de données dans le domaine de la protection des enfants. Même les pays à revenus élevés reconnaissent ces lacunes et sont conscients des difficultés qu'ils éprouvent à élaborer des politiques pour remédier à des problèmes tels que la discrimination à l'égard des minorités ethniques ou le risque de maltraitance des enfants. Toutefois, on dispose de renseignements plus précis sur le travail des enfants, l'enregistrement des naissances, les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants.

37. Le large appui apporté aux objectifs du Millénaire pour le développement a créé une base commune pour l'élaboration d'indicateurs pertinents. Une vaste collaboration s'est instaurée entre les institutions des Nations Unies et les autres acteurs internationaux afin d'aider les pays à constituer un système statistique unifié pour le contrôle de ces objectifs, ainsi que pour faciliter l'établissement des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant et aux autres organes créés en vertu d'instruments internationaux.

38. L'UNICEF met au point une nouvelle série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples qui constitueront la source de données la plus abondante pour faire le point sur la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs aux enfants et de ceux du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». L'UNICEF collabore aussi étroitement avec le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires parrainé par l'Agency for International Development des États-Unis, afin d'assurer la comparabilité des données issues de ces deux activités. Près de 100 pays prévoient de réaliser des enquêtes sur les ménages en 2005 et au début de 2006. Ces travaux permettront de constituer une riche base de données comparatives pour l'élaboration de rapports détaillés à l'intention de l'Assemblée générale à sa réunion plénière commémorative de sa session extraordinaire consacrée aux enfants, qui sera convoquée en 2007 à une date que fixera l'Assemblée (voir résolution 58/282 de l'Assemblée générale, par. 8).

39. Plus de 40 pays ont adopté le système de bases de données *Childinfo/Devinfo* pour rassembler et présenter les données relatives aux enfants et leur nombre devrait doubler d'ici à la fin de 2004. Les autres innovations concernent l'installation dans les écoles et les établissements de santé de systèmes informatisés pour le contrôle des indicateurs locaux, la création de centres provinciaux d'information sur l'enfance et d'observatoires nationaux servant de centres de recherche et de collecte de données sur les enfants. Les divers systèmes de collecte et d'analyse des données permettront de produire des renseignements qui serviront à élaborer des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan d'action « Un monde digne des enfants ».

40. Étant donné que les enfants et les jeunes ont très largement participé aux préparatifs des plans d'action nationaux, on suppose qu'ils prendront de même part aux activités futures de contrôle et d'examen. Le Comité d'organisation du Mouvement mondial en faveur des enfants contribuera à recueillir, au moyen d'enquêtes qui seront réalisées en 2004-2005, le point de vue des enfants sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris à la session extraordinaire.

III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines

A. Promotion d'une existence plus saine

41. Aujourd'hui encore, quelque 30 000 jeunes meurent chaque jour de causes qui pourraient être évitées. La Déclaration du Millénaire, étayée par les objectifs relatifs à la santé des enfants qui sont énoncés dans le plan d'action « Un monde digne des enfants », vise à réduire de deux tiers la mortalité infantile et des moins de 5 ans d'ici à 2015. À ce jour, seule une faible proportion de pays est en voie d'y parvenir et ces objectifs risquent de ne pas être atteints dans la plupart des régions à moins que l'on redouble d'efforts à cette fin. Afin d'accélérer la réalisation de ces objectifs, la communauté internationale lance actuellement une nouvelle initiative de partenariat en faveur de la survie des enfants.

42. Trois quarts des enfants du monde sont systématiquement vaccinés, ce qui permet d'éviter la mort de quelque 2,5 millions d'entre eux chaque année et de prévenir tout un cortège de maladies et d'incapacités. Il reste que 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies qui auraient pu être prévenues grâce à un vaccin. Si les programmes de vaccination ont largement contribué à favoriser la survie des enfants, leur couverture demeurera très inéquitable tant que 80 % d'enfants au moins ne seront pas vaccinés dans tous les districts. Cet objectif a été atteint en 2003 pour les trois doses du vaccin combiné diphtérique, coquelucheux et tétanique, dans 46 pays en développement.

43. La couverture vaccinale pour ce vaccin à l'échelle mondiale est demeurée stable, se situant à 73 % dans les pays en développement, même si 55 % seulement des enfants de l'Afrique subsaharienne ont été vaccinés en 2002. En Asie du Sud, le nombre de personnes vaccinées est passé de 66 % en 2001 à 70 % en 2002. Le nombre de pays où sévit la poliomyélite a été ramené à six à la fin de 2003 et l'objectif consistant à diminuer de moitié d'ici à 2005 la mortalité due à la rougeole sera probablement atteint. Des progrès sensibles ont en outre été accomplis en vue de protéger les femmes contre le tétanos mais, faute d'un financement suffisant, l'objectif d'élimination du tétanos néonatal et maternel ne sera pas atteint dans tous les pays en 2005.

44. La plupart des pays continuent de mener des activités de vaccination supplémentaires en vue d'éliminer la poliomyélite et de venir à bout de la rougeole. Toutefois, les services de vaccination régulière ont cruellement besoin d'être renforcés si l'on veut consolider les acquis. Des progrès significatifs ont été accomplis pour ce qui est d'améliorer l'innocuité des injections, une soixantaine de pays utilisant désormais des seringues à usage unique pour toutes les vaccinations de routine.

45. En 2002, 43 pays ont fourni à 70 % ou plus d'enfants au moins une dose élevée de supplément en vitamine A. Au fur et à mesure que l'on abandonne progressivement les grandes campagnes d'éradication de la poliomyélite, de nouvelles stratégies de supplémentation en vitamine A, comme par exemple les campagnes intitulées « Semaine pour la santé de l'enfant », sont adoptées et évaluées. La priorité a en outre été donnée à la vaccination contre la rougeole et à la supplémentation en vitamine A, qui sont considérées comme des interventions vitales, dans plusieurs situations récentes d'urgence et d'après conflit.

46. Le financement à long terme des vaccins continue de poser de graves difficultés, étant donné que ni les gouvernements des pays en développement ni la communauté internationale n'ont pour l'heure été en mesure de prendre des engagements fermes à cet égard. L'élaboration de plans de financement durable par les pays qui remplissent les conditions voulues pour obtenir une aide de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination constitue un premier progrès; cependant, une plus forte volonté politique est nécessaire.

47. Parmi les actions qui ont été menées pour améliorer la santé maternelle, on peut notamment citer le renforcement des systèmes d'aiguillage vers les services appropriés et la place accordée aux soins obstétricaux d'urgence, qui sont considérés comme une priorité, dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Cependant, en dépit de l'intensification des efforts dans certains pays, notamment dans plusieurs régions d'Asie et d'Amérique latine, les initiatives visant à promouvoir la maternité sans risques tendent à pâtir de l'insuffisance de ressources et du manque d'intérêt.

48. La Stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant représente un effort majeur de la part de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF pour assurer la convergence des services en faveur de la survie, de la croissance et du développement de l'enfant. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont lancé une initiative complémentaire intitulée « le programme accéléré de survie et de développement de l'enfant » qui relève de l'UNICEF. On estime généralement, d'après les rapports établis par les pays, que quelque 130 millions de personnes ont bénéficié de ces deux initiatives en 2003.

49. La Stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, qui a été adoptée par plus de 90 pays, vise à améliorer les compétences des agents sanitaires, les systèmes de santé et les pratiques des familles et des communautés, notamment pour ce qui est du traitement de la diarrhée, de la pneumonie et du paludisme. Il est apparu qu'elle contribuait à améliorer la qualité des soins dans les centres de santé, mais sa transposition à une plus grande échelle s'est toutefois avérée difficile, en particulier lorsque les systèmes de santé laissent à désirer. Le programme accéléré de survie et de développement de l'enfant permet de financer des interventions peu coûteuses (vaccinations, prévention et traitement des principales maladies infantiles mortelles, supplémentation en vitamine A et soins prénatals) dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

50. L'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre le paludisme s'est étendue à 38 pays en 2003. On prévoit que 12 pays africains au moins atteindront des taux d'utilisation de 60 % pour les jeunes enfants et les femmes enceintes d'ici à 2005. L'augmentation des taux d'utilisation de ce type de moustiquaire reste problématique et le taux de réimprégnation avec les insecticides recommandés demeure extrêmement faible dans la plupart des pays où sévit ce fléau. Des moustiquaires de longue durée sont en train d'être mises au point et les partenaires de l'initiative visant à faire reculer le paludisme collaborent avec la Fondation Rockefeller à l'élaboration d'une stratégie destinée à accroître les capacités de production aussi bien que la demande.

51. Si tous les pays du monde sont en bonne voie d'atteindre l'objectif international relatif à l'eau potable, ils n'en doivent pas moins faire face à un défi de taille au vu des ressources qui seront nécessaires. Des progrès rapides ont été réalisés en Asie du Sud, région qui abrite cependant la plus forte population n'ayant

pas accès à l'eau courante. C'est en Afrique subsaharienne que l'on enregistre toujours les taux les plus faibles, en dépit des progrès accomplis récemment. Par ailleurs, les initiatives prises pour mettre en place des installations sanitaires en sont au point mort dans la plupart des pays en développement et on estime que 2,6 millions de personnes sont toujours privées d'installations améliorées.

52. Une douzaine de pays d'Asie et d'Amérique centrale doivent désormais mettre en œuvre des programmes de détection et décontamination de l'arsenic. Des interventions d'urgence dans le domaine de l'approvisionnement en eau et l'assainissement ont aussi été nécessaires dans plusieurs situations de crise, à la suite de conflits ou d'inondations.

53. Le processus participatif pour la modification des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement, qui est actuellement mis en œuvre par certains pays africains et asiatiques, associe les visites à domicile destinées à promouvoir l'hygiène et l'assainissement à la fourniture de conseils nutritionnels, la construction de latrines et une formation aux soins à dispenser à l'intention des ménages ayant de jeunes enfants. L'approche « pair à pair » s'avère également efficace pour communiquer des messages relatifs à l'hygiène et à l'assainissement, tout en encourageant la participation des enfants.

54. Environ 66 % des ménages vivant dans les pays en développement consomment désormais du sel iodé², ce qui est une énorme amélioration par rapport aux estimations de 1990 selon lesquelles moins d'un ménage sur cinq en consommait. De ce fait, chaque année, 79 millions de nouveau-nés sont à l'abri d'une perte importante de leurs facultés intellectuelles. Les plus forts taux d'iodation ont été enregistrés en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Dans les pays d'Europe centrale et Europe orientale et de la CEI, ce taux n'est que de 39 % mais il a augmenté de 11 % en deux ans. On compte encore 48 pays dans lesquels moins de la moitié de la population consomme du sel iodé ce qui expose de nombreux enfants à des carences. Une stratégie visant à accélérer les progrès vers l'objectif d'élimination des troubles dus à la carence en iode d'ici à 2005 a été élaborée par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, en association avec les fabricants de sel.

55. Les objectifs concernant la réduction de la mortalité infantile doivent pouvoir s'appuyer sur les soins parentaux et les services de base. Plus de 80 pays en développement ont mis au point une série de pratiques de soins essentielles, fondée sur les recommandations de l'OMS et de l'UNICEF, devant être portées à la connaissance des familles et des communautés, pour faire en sorte que les enfants aient le meilleur départ possible dans la vie. De nombreux pays ont en outre mis en œuvre des programmes d'éducation parentale, allant de cours d'orientation dans les maternelles et classes d'alphabétisation à des initiatives médiatiques. Il reste que ces programmes ont souvent un retentissement très limité en particulier auprès des familles les plus démunies.

56. Les initiatives prises à l'échelon mondial en 2003 ont favorisé la création d'un environnement où les femmes peuvent choisir d'allaiter ou non en connaissance de cause. Les directives interorganisations révisées des Nations Unies ont mis l'accent sur la nécessité d'aider les mères séropositives à choisir la manière la plus appropriée de nourrir leur enfant tout en réduisant les risques de mortalité infantile et en favorisant l'allaitement maternel au sein de la population dans son ensemble. L'adoption de la Stratégie mondiale OMS/UNICEF pour l'alimentation des

nourrissons et des jeunes enfants a permis de réorienter l'action, notamment celle menée dans le cadre de l'initiative des hôpitaux amis des bébés, pour l'axer davantage sur l'appui aux femmes et aux familles.

57. Par ailleurs, 57 pays en développement ont désormais mis en place des mécanismes nationaux de coordination des activités menées en faveur du développement de la petite enfance, contre 41 en 2002, et 30 au moins ont à présent défini une politique officielle dans ce domaine.

B. Promotion d'un enseignement de qualité

58. Un grand nombre de filles et de garçons continuent de ne pas fréquenter l'école primaire et se voient privés de leur droit à l'éducation. On estime que le nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés varie de 104 millions à plus de 120 millions. La Déclaration du Millénaire promet de permettre à tous les enfants d'accéder d'ici à 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et les objectifs énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » sont expressément conçus dans cette optique. Certains problèmes tenaces tels que les conflits armés, le travail et la traite des enfants et le VIH/sida créent de graves obstacles. Parallèlement, il ne fait aucun doute qu'un investissement dans l'éducation de base constitue une des principales mesures de prévention du VIH/sida et joue un rôle central pour remporter la victoire sur la pauvreté.

59. D'après les tendances actuelles, plusieurs régions du monde, et notamment la plupart des pays d'Amérique latine, atteindront l'objectif d'universalisation de l'enseignement primaire ou tout du moins s'en rapprocheront. Mais on s'attend à ce qu'il y ait des écarts importants par rapport aux prévisions en Afrique subsaharienne et probablement en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le prix d'un tel échec est qu'en 2015 plus de 75 millions d'enfants n'auront toujours pas accès à l'enseignement primaire.

60. En 2003, on estime que 53 % des enfants d'âge primaire, non scolarisés, étaient des filles. Le Sommet du Millénaire et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants avaient pour objectif d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005. Néanmoins, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime que 76 pays ne parviendront probablement pas à atteindre la parité des sexes dans les cycles d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005. L'augmentation des taux d'inscription n'est pas nécessairement allée de pair avec une réduction des disparités entre garçons et filles. L'UNICEF estime que si la proportion de filles inscrites par rapport aux garçons est passée de 86 % à 92 % dans les pays en développement au cours des années 90, le taux d'achèvement du cycle primaire pour les filles restait d'environ 10 % inférieur à celui des garçons en 2002. D'où l'importance que revêtent les interventions ciblées pour lutter contre les obstacles entravant l'éducation des filles.

61. Un nouvel élan a été imprimé à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui est désormais davantage centrée sur le lancement d'initiatives communes à plusieurs partenaires à l'échelle nationale auxquelles viendraient s'ajouter des activités de facilitation à l'échelle régionale et une action de sensibilisation à l'échelle mondiale. L'Initiative pour l'accélération de l'éducation

pour tous, lancée par la Banque mondiale en 2002, a également contribué à appeler l'attention sur les disparités au niveau des taux d'abandon et de réussite scolaires.

62. Les progrès les plus fréquents concernant les taux de scolarisation et la parité des sexes ont généralement été obtenus grâce aux efforts d'intégration ou aux campagnes de vaste portée, notamment les programmes de retour à l'école dans les situations d'après conflit. Dans d'autres cas, ces progrès sont allés de pair avec des changements d'orientation importants, tels que la suppression des frais de scolarité.

63. L'évaluation des progrès accomplis pour améliorer la qualité de l'enseignement a été entravée par le manque d'indicateurs d'utilisation courante et une stratégie d'ensemble demeure nécessaire pour suivre et évaluer ces progrès. Au niveau des politiques, on privilégie à présent l'instauration d'un milieu scolaire faisant apparaître des améliorations sur le plan qualitatif : programmes scolaires et méthodes pédagogiques tenant compte des sexes, supports didactiques adaptés tant en temps ordinaire que dans les situations postcrise, approvisionnement en eau salubre et installations sanitaires dans les écoles, promotion de l'enseignement de l'hygiène et des connaissances pratiques. Plus de 30 pays ont adopté un ensemble d'interventions en faveur des enfants, qui visent à la fois à promouvoir l'amélioration des infrastructures scolaires et la formation des enseignants, ainsi que des initiatives telles que la distribution de repas scolaires.

C. Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

64. Les conflits n'ont cessé de créer depuis 2002 des flots d'enfants réfugiés et déplacés dont les droits fondamentaux, voire la survie, sont très menacés. Des millions d'enfants à travers le monde, réduits à cet état par la pauvreté et l'éclatement de la cellule familiale vivent dans les rues, pratiquant des métiers dangereux, exposés à la violence et à la maltraitance ou privés d'accès à l'éducation. Le nombre croissant d'orphelins du sida témoigne du besoin de plus en plus pressant de trouver aux enfants d'autres formes de soins familiaux.

65. Le fait que le Conseil de sécurité cite nommément les pays qui continuent de recruter et d'utiliser des enfants comme soldats marque un progrès encourageant. La traite d'enfants en tant que forme très répandue de violation des droits de l'homme doit également mobiliser davantage l'attention. L'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, demandée par l'Assemblée générale, regroupe les compétences et l'expérience d'un éventail d'organismes des Nations Unies, d'institutions universitaires et d'organisations non gouvernementales, en dépit de problèmes de financement persistants.

66. Les pays entendent toujours améliorer les normes internationales en matière de protection de l'enfant. Soixante-sept États sont présentement parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, contre 16 à la fin de 2001. Soixante-dix-huit États sont maintenant parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, par rapport également à 16 à la fin de 2001. Depuis 2002, 37 pays ont ratifié la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, portant ainsi le nombre total de ratifications à 150.

67. Diverses consultations internationales de haut niveau sur la protection de l'enfant se sont tenues en 2003, notamment une réunion à Addis-Abeba sur les mutilations génitales féminines et sur l'évaluation de l'administrateur de la justice pour mineurs dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique. Les programmes de protection de l'enfant appuyés par les Nations Unies mettent de plus en plus l'accent sur les changements en profondeur visant notamment à promouvoir et à encourager les réformes législatives, les changements de comportement, le renforcement des compétences des agents de la protection infantile, le suivi au niveau national et l'apprentissage de l'autoprotection par les enfants et les adolescents. Parmi les exemples de coopération, on peut citer notamment le projet interorganisations sur la traite des êtres humains dans la sous-région du Bassin du Mékong et la constitution en Asie du Sud d'un groupe interinstitutions chargé de procéder à l'évaluation à mi-parcours de la concrétisation de l'engagement de Yokohama contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

68. Les progrès les plus notables ont été enregistrés dans le domaine de la réforme des systèmes d'administration de la justice pour mineurs, bien que des peines privatives de liberté continuent d'être trop souvent infligées aux enfants ayant maille à partir avec la justice. Le contrecoup de la pauvreté et du sida sur l'intégrité de la cellule familiale ont conduit certains pays à privilégier les solutions institutionnelles au détriment d'autres formules plus adaptées faisant appel à la collectivité.

69. Plus de 80 pays ont adopté des plans d'action précis et des programmes concrets de lutte contre le travail des enfants. Un nombre croissant de pays s'attaquent également au problème en élaborant des politiques d'action sociale et d'emploi qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies d'élimination de la pauvreté ou d'efforts de développement national. Les plans assortis de délais visant à combattre le travail des enfants, lancés depuis 2001 par l'OIT, au titre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, et considérés comme la formule la plus ambitieuse, sont en cours d'exécution dans 15 pays au moins à l'heure actuelle.

70. Des progrès encourageants ont été accomplis dans le domaine de l'évaluation et du renforcement des normes juridiques de protection des enfants contre la violence, notamment en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plusieurs pays des Caraïbes ont lancé des campagnes en faveur de la prévention de la maltraitance des enfants. La mobilisation des populations et les déclarations publiques sont apparues comme autant de stratégies prometteuses dans la lutte contre les mutilations génitales féminines.

71. Le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'UNICEF ont collaboré pour que la protection de l'enfant soit envisagée dans le cadre des missions de maintien de la paix. Ils ont, tout comme la Banque mondiale, le Bureau international du Travail et certaines ONG, également aidé à la démobilisation et à la réinsertion des enfants soldats dans plusieurs pays. Les femmes et les enfants sont de mieux en mieux protégés contre la violence sexuelle lors des crises humanitaires notamment grâce à la formation du personnel humanitaire et à l'établissement de procédures visant à encourager et à faciliter la dénonciation des sévices.

72. Les familles éprouvent souvent des difficultés d'ordre pratique à enregistrer les naissances des enfants, surtout lorsqu'elles sont très éloignées des centres

administratifs. Certains pays autorisent maintenant les agents communautaires à procéder à cet enregistrement ou associent celui-ci à la vaccination et à la prestation d'autres services. Dans certaines zones de l'Afrique subsaharienne, l'enregistrement des naissances et des orphelins est de plus en plus accepté par mesure de protection des droits des enfants dans les pays gravement touchés par le sida.

73. Même si les exemples éclatants de meilleures pratiques en matière de protection améliorée des enfants ne manquent pas, il paraît fort improbable que les objectifs du plan d'action « Un monde digne de enfants » puissent être atteints sans un redoublement d'efforts et une intégration plus systématique de cette protection dans les principaux instruments de planification nationale, car outre son intérêt propre, l'amélioration de la protection présente pour avantage de contribuer à la réalisation d'autres objectifs du Plan d'action et de la Déclaration du Millénaire. Les progrès auxquels aspire la communauté internationale en matière d'éducation dépendent en effet largement des mesures visant à donner aux enfants victimes de conflits la possibilité de reprendre les cours, à faire une place aux orphelins dans les écoles, à étudier les effets de la violence et à éliminer au plus vite les pires formes de travail des enfants.

D. Lutte contre le VIH/sida

74. L'épidémie de VIH/sida continue de faire des ravages chez les enfants dont plus de 2 millions, âgés de moins de 15 ans, sont séropositifs ou atteints du sida. Le monde compte 15 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans qui sont orphelins de père ou de mère ou des deux à cause du sida, la vaste majorité d'entre eux en Afrique subsaharienne.

75. D'ici à 2010, rien qu'en Afrique subsaharienne, le nombre des orphelins du sida devrait dépasser 18 millions selon les prévisions, ce qui n'est qu'une fraction des enfants dont les vies seront entièrement bouleversées par les effets du sida sur leur famille, leur communauté, leurs écoles, leur système de soins de santé et leurs conditions d'existence. Du fait de la propagation continue du virus dans de nombreuses régions, cette crise continuera à frapper les enfants pendant des décennies, en dépit de la multiplication des programmes de prévention et de traitement.

76. Les familles et les collectivités ont fait preuve d'une faculté d'adaptation remarquable face à la situation tragique de ces enfants, mais elles ploient sous la charge. Jusqu'ici, celles qui mènent ce combat d'avant-garde n'ont bénéficié que de modestes ressources et l'aide accordée aux orphelins et aux enfants vulnérables dans à la plupart des plans nationaux de développement a été limitée.

77. Les victimes du VIH/sida sont de plus en plus jeunes et de sexe féminin. Les femmes comptent à présent pour la moitié des personnes séropositives. Leur nombre risque de croître puisque les facteurs biologiques et sociaux les rendent plus vulnérables que les hommes. En Afrique subsaharienne, les jeunes filles et jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans courent trois fois plus de risques d'être infectées que les hommes du même âge. Et la charge des malades et des orphelins leur revient également plus souvent qu'à leur tour.

78. La nature de l'épidémie varie selon les régions, mais l'Afrique subsaharienne est toujours la plus touchée. Les deux tiers des séropositifs et des malades du sida y

vivent et près de 80 % des décès liés au sida y ont été recensés en 2003. L'épidémie gagne en intensité dans d'autres régions, notamment en Asie du Sud et de l'Est, dans les Caraïbes, en Amérique latine et en Europe orientale.

79. Là où le VIH/sida recule, c'est surtout parce que les jeunes ont adopté des comportements sexuels à moindre risque. Les activités de programme visent de plus en plus à fournir aux jeunes les informations, les compétences et les services dont ils ont besoin. Vingt-trois des pays les plus touchés, les plus peuplés et les plus vulnérables définissent ou ont déjà défini des stratégies nationales de prévention du VIH chez les jeunes.

80. Néanmoins, comme l'a montré en 2002 la publication de l'UNICEF intitulée *Les jeunes et le VIH/sida : une solution à la crise*, les jeunes demeurent étonnamment ignorants à propos du VIH. Certes, la plupart des jeunes interrogés avaient entendu parler du sida, mais ils ne savaient pas très bien comment éviter la transmission. Nombre de pays ont commencé à redoubler d'efforts dans ce domaine, notamment en mettant l'accent sur l'éducation par les pairs. Cela dit, il reste bien plus à faire pour atteindre l'objectif mondial visant à doter 90 % des jeunes des connaissances nécessaires pour se protéger du VIH.

81. En 2003, 71 pays disposaient de stratégies nationales d'acquisition des compétences de base permettant de faire face aux problèmes de la vie, assorties de réformes des programmes scolaires et de stages de formation des enseignants. La principale difficulté réside dans la plupart des cas dans la sensibilisation des jeunes dès le début de l'adolescence et dans sa poursuite jusqu'au début de l'âge adulte. L'acquisition des compétences de base nécessaires doit être transposée d'urgence à une plus grande échelle.

82. Il conviendra également de s'assurer que les programmes de renforcement des services de santé accordent la priorité aux adolescents. La publication de l'OMS intitulée *Adolescent-friendly health services: an agenda for change* souligne le rôle que les adolescents, aidés en cela par des adultes déterminés, peuvent jouer en contribuant à leur propre santé et bien-être.

83. En 2003, des programmes visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant étaient en place dans quelque 70 pays en développement contre 41 en 2001. Les efforts déployés au sein de ces pays s'étaient également intensifiés. Cinq pays en développement disposaient de programmes nationaux et 26 étaient en train d'adapter l'action menée à la situation locale. En outre, grâce aux programmes de soins de santé maternelle et infantile, un grand nombre de femmes bénéficiaient d'informations sur la manière de prévenir l'infection à VIH.

84. Toutefois, le champ d'application et le maintien en place de ces programmes continuent de poser problème. L'attitude réprobatrice de la société et la résistance opposée par les partenaires limitent la portée des services disponibles. L'une des stratégies visant à accroître le nombre de bénéficiaires consiste à informer tous les clients sur le point d'avoir des enfants, en leur laissant l'option de ne pas se prévaloir des conseils et des examens offerts plutôt que de devoir les accepter. Il convient par ailleurs de mener des efforts de mobilisation afin d'améliorer la participation des partenaires et de faire en sorte que les communautés prennent part aux processus de planification et de mise en œuvre.

85. Une alimentation appropriée des nourrissons dans le cadre de l'infection à VIH constitue un élément clef de la réduction du risque de transmission du virus aux

nouveau-nés par le biais de l'allaitement au sein tout en réduisant au minimum les risques associés à l'utilisation des substituts au lait maternel. Les efforts récemment déployés pour améliorer l'accès aux thérapies antirétrovirales devraient permettre de réduire l'opprobre social et d'offrir aux mères une incitation supplémentaire à participer aux programmes visant à prévenir la transmission du VIH à leur nouveau-né. L'action menée dans ce sens constitue également un lien important avec le traitement des personnes atteintes du VIH/sida et l'appui qui leur est apporté.

86. Le soutien aux personnes contaminées par le VIH/sida a bénéficié d'un élément qui faisait cruellement défaut : le coût des thérapies antirétrovirales dans les pays en développement a baissé. Des initiatives mondiales ont par ailleurs été lancées pour améliorer l'accès à ces thérapies. Il s'est agi notamment de l'Initiative « 3 millions d'ici à 2005 » menée par l'OMS pour fournir un traitement à 3 millions de personnes d'ici à 2005, et de l'Initiative présidentielle des États-Unis, qui prévoit l'affectation de ressources aux programmes de soins et de soutien dans les pays très touchés.

87. À la fin de 2003, quelque 36 pays avaient mis en place des stratégies nationales de protection des orphelins et des enfants vulnérables et de soins à leur apporter. Le premier Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida, auquel ont participé organismes des Nations Unies, gouvernements, donateurs bilatéraux, organisations non gouvernementales et d'inspiration religieuse, instituts de recherche et fondations privées, s'est tenu en octobre 2003 et a adopté un cadre permettant d'orienter les mesures adoptées et d'en accélérer la mise en œuvre.

88. Le nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables bénéficiant d'un soutien est encore limité. Les travaux de recherche et les mesures de suivi ont été au nombre des dispositions prises pour élargir la portée de ce soutien. S'inspirant des travaux financés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF et la Conférence mondiale sur la religion et la paix dans six pays d'Afrique, une pochette de documentation a été mise au point pour aider les chefs religieux à faire face au VIH/sida et aux problèmes des soins à apporter aux enfants et aux jeunes touchés par l'épidémie. De plus en plus, les pays reconnaissent que les écoles peuvent constituer un élément essentiel pour répondre aux besoins croissants des enfants vulnérables et de leur famille, en particulier si les frais de scolarité sont réduits ou supprimés.

89. De manière générale, depuis les sessions extraordinaires de l'Assemblée consacrées au VIH/sida et aux enfants, l'esprit d'initiative s'est renforcé à tous les niveaux et de nouvelles ressources ont été mobilisées. L'accès aux traitements antirétroviraux est devenu l'une des grandes priorités de la communauté internationale. Les efforts ont redoublé pour prévenir la propagation du sida lors des situations d'urgence. Toutefois, les progrès réalisés ne sont guère importants comparés à la portée de l'épidémie et à ses effets, en particulier sur les enfants et les jeunes.

90. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés au cours des deux dernières années : il convient de poursuivre les efforts déployés pour lutter contre l'attitude réprobatoire de la société et la discrimination; de remédier à la crise à laquelle doivent faire face les enfants dans tous les secteurs concernés et par le biais d'instruments tels que les stratégies de réduction de la pauvreté; de tenir compte des possibilités importantes qu'offrent les nouveaux partenariats, notamment ceux qui

se font jour avec les organisations d'inspiration religieuses et autres entités de la société civile; d'axer les efforts sur les droits des fillettes et des jeunes femmes, membres de la société les plus vulnérables à l'épidémie; de ne pas négliger l'éducation et les interventions menées dans les écoles comme moyens de contribuer aux progrès; et d'accorder l'importance nécessaire à l'amélioration des mesures de suivi et à la diffusion rapide des résultats des travaux de recherche afin d'aider les pays à prendre des dispositions pratiques en vue de mettre un terme à la propagation du sida et d'en atténuer les effets.

IV. Comment aller de l'avant

91. La session extraordinaire consacrée aux enfants a débouché sur l'adoption d'une série d'objectifs qui complètent et renforcent de manière non négligeable la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de la session extraordinaire représentent des étapes importantes pour la réalisation des objectifs du Millénaire en ce qu'ils précisent les mesures devant être prises pour les atteindre. L'analyse mise à jour des progrès réalisés dans le présent rapport laisse penser que la plupart des objectifs mentionnés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » ne pourront être atteints que si les efforts déployés de par le monde en faveur des enfants et des familles défavorisées s'intensifient de manière notable.

92. On a pu voir au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la session extraordinaire des exemples nombreux, mais souvent isolés, de progrès rapides tant dans les pays que dans les régions. Ces exemples prouvent qu'une accélération des progrès est possible mais également que les efforts actuellement menés doivent être renforcés et davantage soutenus, tant au niveau de l'affectation des ressources qu'au niveau de l'action politique.

93. L'élan pris au cours de la deuxième année de suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants a de fait été important. Sur les 190 pays ayant adopté le Plan d'action « Un monde digne des enfants », au moins 169, auxquels s'est joint par la suite le Timor-Leste, ont pris ou prévoient de prendre des mesures visant à réaliser ses objectifs. Sur ces pays, 126 ont opté pour des plans d'action ou des politiques nationales axés tout particulièrement sur les enfants alors que d'autres ont incorporé, dans une plus ou moins grande mesure, lesdits objectifs dans des instruments de planification macroéconomique ou sectorielle. Nombre de ces plans d'action ne s'inscrivent toutefois pas encore dans les mécanismes de budgétisation et de suivi nationaux.

94. Les objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants » bénéficient du vaste soutien apporté par les gouvernements et les organisations internationales aux objectifs du Millénaire pour le développement, les deux se renforçant mutuellement. Le fait que les objectifs du Millénaire ne portent pas explicitement sur la protection de l'enfance pose toutefois un problème : il convient de s'assurer que ce domaine prioritaire est dûment pris en compte dans le processus de planification nationale, et notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il importe également de tenir compte des différentes façons dont la protection de l'enfance affecte l'exercice des droits de l'homme et du fait que le manque d'importance accordé aux problèmes de protection, notamment le trafic des enfants, le travail des enfants et la violence à leur égard, risque de gravement faire obstacle aux progrès nationaux.

95. Il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les crédits budgétaires consacrés aux enfants au niveau national sont adéquats et durables et complétés, le cas échéant, par l'assistance des donateurs. Les pays disposant de stratégies de réduction de la pauvreté et de plans de développement nationaux ont en général des budgets bien conçus et ces instruments constituent un excellent moyen pour orienter les ressources disponibles vers les programmes bénéficiant aux enfants.

96. Dans de nombreux pays, la mise en œuvre des programmes destinés aux enfants continuera de poser problème du fait des carences institutionnelles, des limitations budgétaires et, dans un certain nombre de cas, des conflits et de l'instabilité. La création de conseils nationaux pour les enfants, le renforcement des capacités des organismes nationaux chargés de l'enfance et la collaboration avec les parlementaires et les organisations de la société civile pour la promotion de budgets axés sur les enfants pourraient constituer des façons d'aller de l'avant.

97. Les processus à caractère plus intégrateur qui ont été utilisés lors du suivi initial de la session extraordinaire consacrée aux enfants ont permis aux organisations de la société civile de s'impliquer davantage et l'on peut penser qu'elles continueront d'apporter leur participation lors des étapes ultérieures. Bon nombre des plans déjà élaborés sont maintenant mis en œuvre au niveau local. Il convient d'accorder un rang de priorité élevé au maintien de la participation de la société civile, élément essentiel des efforts visant à mobiliser les ressources de la société pour que puissent s'exercer les droits des enfants.

98. La reconnaissance de ce que les enfants et les jeunes constituaient un groupe important et qu'ils participaient à un grand nombre de processus de prise de décisions gouvernementaux a été particulièrement un fait nouveau important. Les deux années qui se sont écoulées depuis la session extraordinaire ont vu la prolifération des activités entreprises par et avec les enfants et les jeunes. Ces tendances font toutefois qu'il est de plus en plus nécessaire d'établir des normes adaptées pour que les enfants puissent continuer d'apporter une participation constructive.

99. En s'appuyant sur les efforts déjà déployés par les gouvernements, il convient de s'assurer que les rapports régulièrement établis à l'intention du public sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire et des objectifs du Plan d'action d'« un monde digne des enfants » constituent un moyen important de mobilisation sociale à l'appui des objectifs définis ainsi que d'une plus grande transparence. Il faudrait en outre aider les groupes de la société civile et les groupes communautaires à jouer un rôle important dans la création d'informations dans des domaines spécifiques, tels que celui des enfants rendus orphelins par le sida.

100. Les mécanismes régionaux jouent un rôle non négligeable dans le maintien d'un soutien politique aux objectifs de la session extraordinaire ainsi que dans le suivi des progrès réalisés à l'échelon des pays. Ces mécanismes pourraient également être utilisés pour faciliter les échanges internationaux de données d'expérience et de bonnes pratiques pour ce qui est des programmes concernant les enfants.

101. Au niveau international, le Comité des droits de l'enfant pourrait promouvoir l'établissement de liens plus étroits entre le suivi des objectifs de la session extraordinaire, les objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports

périodiques des États parties sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il conviendrait d'utiliser les conclusions du Comité sur les rapports des États parties pour maintenir la mobilisation des gouvernements et du public autour des objectifs concernant les enfants. Le système des Nations Unies devrait continuer d'aider les États Membres à donner suite à ces conclusions le cas échéant.

102. Il a été demandé au Secrétaire général, dans le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants », et des résolutions ultérieures de l'Assemblée, de faire rapport régulièrement à cette dernière sur les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors de la session extraordinaire. D'autres mises à jour sur ces progrès seront fournies à l'Assemblée en 2005 et 2006 et déboucheront sur un rapport et une analyse plus détaillés qui seront présentés à la réunion plénière commémorative qui doit avoir lieu en 2007. Le processus d'examen qui permettra d'établir ce rapport détaillé se fondera sur les rapports nationaux et tous les pays sont par conséquent encouragés à examiner de manière approfondie les progrès réalisés en 2006 ou avant. Le système des Nations Unies demeure résolu à apporter un appui aux initiatives nationales et régionales selon que de besoin. L'UNICEF continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires des Nations Unies et entités internationales, notamment pour le recueil et la diffusion d'informations sur les progrès réalisés et l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action.

Notes

- ¹ Il existe 10 pays pour lesquels aucune information n'était disponible au moment de l'élaboration du présent rapport.
- ² Les dernières estimations font apparaître qu'un nouveau système de suivi a été établi dans les pays qui, auparavant, ne rendaient pas compte de leur consommation de sel.